PACOFIDE | PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS
REPUBLIQUE DU BENIN

03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
https://pacofide.gouv.bj

ADDENDUM N°1 A LA DEMANDE DE COTATIONS N°008/26/C-PACOFIDE/MAEP/SPM/SA du 21/08/2026 relative à l'acquisition de matériels informatiques, d'équipements et d'accessoires pour les postes de contrôle sanitaire et pour la SoBAA

N°	Anciennes clauses de la demande de cotations	Nouvelles clauses de la demande de Cotations
Avis de cotation		**Avis de cotation**
1	**Point 4 :** A cet effet, vous trouverez ci-joint, les bordereaux descriptifs quantitatifs des fournitures à livrer que je vous demande de chiffrer et me retourner au plus tard **le ___08_/_09__ /2026 à 10 heures, heures locales**, sous enveloppe cachetée envoyée à l'Acheteur (**à l'attention de Monsieur Serge-Hervé HOUSSOU, Coordonnateur du PACOFIDE)** à l'adresse n°01 mentionnée ci-dessous. La soumission des cotations par voie électronique n'est pas autorisée. Les cotations remises en retard ne seront pas acceptées. Les cotations seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse numéro 2 mentionnée ci-dessous, le même jour à 10heures 30 minutes (heures locales).	**Point 4 :** A cet effet, vous trouverez ci-joint, les bordereaux descriptifs quantitatifs des fournitures à livrer que je vous demande de chiffrer et me retourner au plus tard **le ___24_/_09__ /2026 à 10 heures, heures locales**, à l'adresse n°01 mentionnée ci-dessous. La soumission des cotations par voie électronique n'est pas autorisée. Les cotations remises en retard ne seront pas acceptées. Les cotations seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse numéro 2 mentionnée ci-dessous, le même jour à 10heures 30 minutes (heures locales). BON A LANCER NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE Cotonou, le..... Pour Lancement de l'Avis

DELEGUE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
Le Délégué
Cossi Grégoire AKOMEDI

MAEP
Cellule de Contrôle des Marchés Publics
BON A LANCER
Retiré, le.....
Nom :.....
Prénoms :.....
Signature.....

N°	Anciennes clauses de la demande de cotations	Nouvelles clauses de la demande de Cotations
2	**Point 5:** Les offres seront rédigées en français et devront être déposées à l'adresse numéro 1 mentionnée ci-dessous constituées d'un (01) original, d'une (01) copie et une version électronique sur Clé USB doivent être déposées sous plis fermés portant la mention « **Demande de cotations relative à l'acquisition de matériels informatiques, d'équipements et d'accessoires pour les postes de contrôle sanitaire et pour la SoBAA (préciser le lot)…… »** A n'ouvrir qu'en séance en présence de la commission d'ouverture et d'évaluation ». BON A LANCER	**Point 5:** Les offres seront rédigées en français et devront être déposées à l'adresse numéro 1 mentionnée ci-dessous les offres doivent être déposées en deux (2) exemplaires physiques, à savoir un (1) original et une (1) copie, ainsi qu'une (1) version électronique scannée de l'offre sur clé USB au format PDF, le tout dans une enveloppe unique portant la mention « **Demande de cotations relative à l'acquisition de matériels informatiques, d'équipements et d'accessoires pour les postes de contrôle sanitaire et pour la SoBAA (préciser le lot)** …… à n'ouvrir qu'en séance, en présence de la commission d'ouverture et d'évaluation ». Adresse n°1: Secrétariat du PACOFIDE, Quartier Djomèhountin, lot n°4237 (Rue située derrière le Ministère du Commerce, 3ème bâtiment à gauche après la 6ème von, Immeuble Maixent ACCROMBESSI au 1er étage) Cotonou, République du Bénin, téléphone: +229 01 52 19 06 89, E-mail : pacofide@gouv.bj
3	**Point 7 :** L'exécution du marché se fera pour l'ensemble des lots dans un délai de **trois (03) mois calendaires.** Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : ***Conditions d'éligibilité pour tous les trois lots*** Antécédents de non-exécution de marché, de litiges en instance et d'antécédents de litiges : pas de défaut d'exécution incombant au soumissionnaire d'un marché au cours des trois	**Point 7:** L'exécution du marché se fera pour l'ensemble des lots dans un délai de **trois (03) mois calendaires.** Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : ***Conditions d'éligibilité pour tous les trois lots*** Antécédents de non-exécution de marché, de litiges en instance et d'antécédents de litiges : pas de défaut d'exécution incombant au soumissionnaire d'un marché au cours des trois (03) dernières années

N°	Anciennes clauses de la demande de cotations	Nouvelles clauses de la demande de Cotations
	(03) dernières années depuis le 1er janvier de l'année 2023. (voir formulaires ANT-2) ➢ ***Condition d'ordre financier*** BON A LANCER Avoir réalisé durant les trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires annuel moyen égal au moins à trente-trois millions (5 285 000) francs CFA pour le lot 1 ; quarante millions (40 000 000) francs CFA pour le lot 2 et de vingt-un millions (21 000 000) francs CFA pour le lot 3 (fournir la preuve d'attestation fiscale ou les états financiers) ; ou Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou d'une ligne de crédit d'un montant de trois millions cinq cent vingt-trois mille (3 523 000) Francs CFA pour le lot 1 ; Vingt-six millions neuf cent soixante mille (26 960 000) Francs CFA pour le lot 2 et de quatorze millions (14 000 000) Francs CFA pour le lot 3. Ces avoirs liquides doivent être justifiés par une attestation d'une banque agréée ou une institution financière agréée au Bénin (confère modèle joint à la Demande de Cotation). ***Les deux critères relatifs aux conditions d'ordre financier sont cumulables*** ➢ ***Capacités techniques et expériences*** Le candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expériences ci-après : Être une entreprise intervenant dans le domaine de la vente des matériels informatiques, de la configuration des licences liées aux infrastructures routières, clairement prouvée par le registre	depuis le 1er janvier de l'année 2023. (voir formulaires ANT-2) ➢ ***Condition d'ordre financier*** Avoir réalisé durant les trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires annuel moyen égal au moins à cinq millions deux cent quatre-vingt-cinq mille (5 285 000) francs CFA pour le lot 1 ; quarante millions (40 000 000) francs CFA pour le lot 2 et de vingt-un millions (21 000 000) francs CFA pour le lot 3 (fournir la preuve d'attestation fiscale ou les états financiers) ; **et** Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou d'une ligne de crédit d'un montant de trois millions cinq cent vingt-trois mille (3 523 000) Francs CFA pour le lot 1 ; Vingt-six millions neuf cent soixante mille (26 960 000) Francs CFA pour le lot 2 et de quatorze millions (14 000 000) Francs CFA pour le lot 3. Ces avoirs liquides doivent être justifiés par une attestation d'une banque agréée ou une institution financière agréée au Bénin (confère modèle joint à la Demande de Cotation). ***Les deux critères relatifs aux conditions d'ordre financier sont cumulables*** ➢ ***Capacités techniques et expériences*** Le candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expériences ci-après : Être une entreprise intervenant dans le domaine de la vente des matériels informatiques, de la configuration des licences liées aux infrastructures routières, clairement prouvée par le registre de commerce ou les statuts ou la carte professionnelle de commerçant

N°	Anciennes clauses de la demande de cotations	Nouvelles clauses de la demande de Cotations
	de commerce ou les statuts ou la carte professionnelle de commerçant en cours de validité uniquement pour les lots 1 et 2 ; Être une entreprise intervenant dans le domaine de la vente des matériels de télécommunication et de géolocalisation clairement prouvée par le registre de commerce ou les statuts ou la carte professionnelle de commerçant en cours de validité pour le lot 3 ; Ne pas être une entreprise en état de faillite ou de liquidation judiciaire ; Disposer d'un siège social justifier par le plan de situation géographique de l'entreprise ; Avoir exécuté (en tant que fournisseur principal ou cotraitant) au profit d'une administration publique ou d'un projet financé par les bailleurs ou organisme international, au moins : deux (02) marchés de matériels informatiques et accessoires de montant chacun égal à cinq millions (5 000 000) francs CFA HT pour le lot 1 ; deux (02) marchés de matériels informatiques et accessoires de montant chacun égal à vingt millions (20 000 000) francs CFA HT pour le lot 2 ; deux (02) marchés de fournitures et installations de licences informatique de montant dix-millions cinq cent mille (10 500 000) francs CFA HT pour le lot 3. au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024	en cours de validité uniquement pour les lots 1 et 2 ; Être une entreprise intervenant dans le domaine de la vente des matériels de télécommunication et de géolocalisation clairement prouvée par le registre de commerce ou les statuts ou la carte professionnelle de commerçant en cours de validité pour le lot 3 ; Ne pas être une entreprise en état de faillite ou de liquidation judiciaire ; Disposer d'un siège social justifier par le plan de situation géographique de l'entreprise ; Avoir exécuté (en tant que fournisseur principal ou cotraitant) au profit d'une administration publique ou d'un projet financé par les bailleurs ou organisme international, au moins : deux (02) marchés de matériels informatiques et accessoires de montant chacun égal à cinq millions (5 000 000) francs CFA HT pour le lot 1 ; deux (02) marchés de fournitures et d'installation de licences informatiques d'un montant chacun égal à vingt millions (20 000 000) francs CFA HT pour le lot 2 ; deux (02) marchés de fournitures et installations de licences informatique de montant dix-millions cinq cent mille (10 500 000) francs CFA HT pour le lot 3. au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours. Le soumissionnaire doit justifier les expériences similaires par les copies légalisées d'attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception provisoire ou

BON A LANCER

N°	Anciennes clauses de la demande de cotations	Nouvelles clauses de la demande de Cotations
	et 2025) et de l'année en cours. Le soumissionnaire doit justifier les expériences similaires par les copies légalisées d'attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception provisoire ou définitive appuyés dans un cas ou dans l'autre par les contrats (pages de garde jusqu'à la page de signature des contrats) ou bon de commande.	définitive appuyés dans un cas ou dans l'autre par les contrats (pages de garde jusqu'à la page de signature des contrats) ou bon de commande.
4	**Point 9 :** Les cotations devront être remises à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le ____08___/___09___/**2026 à 10 heures 00minute, heure locale. La soumission des cotations par voie électronique n'est pas autorisée.** Les cotations remises en retard ne seront pas acceptées. Les cotations seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse n°2 mentionnée ci-dessous le ____08__/___09___/**2026 à 10 heures 30 minutes très précises (heure locale).**	**Point 9 :** Les cotations devront être remises à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le ____24__/___09___/**2026 à 10 heures 00minute, heure locale. La soumission des cotations par voie électronique n'est pas autorisée.** Les cotations remises en retard ne seront pas acceptées. Les cotations seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse n°2 mentionnée ci-dessous le ____24__/___09___/**2026 à 10 heures 30 minutes très précises (heure locale).**
Section III-Modèles d'annexes		
Lettre de cotation		**Lettre de cotation** BON A LANCER
5	Titre du signataire: Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: *Nom de l'Acheteur* Consultation restreinte No __ du __/__/__ Date de remise des prix __/__/__	Titre du signataire: Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: *Nom de soumissionnaire* Date de remise des prix __/__/__

N°	Anciennes clauses de la demande de cotations	Nouvelles clauses de la demande de Cotations
Modèle de déclaration de garantie de l'offre		**Modèle de dclaration de garantie de l'offre**
6	La présente garantie expirera si le marché ne nous est pas attribué, à la première des dates suivantes: (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification du nom du soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours suivant l'expiration de notre Offre. Nom du Soumissionnaire *(insérer le nom complet de la personne signataire de la déclaration de garantie de l'offre)* Nom de la personne dûment autorisée à signer au nom du Soumissionnaire *(indiquer la capacité du signataire)* Titre du signataire: Signature: Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de *(insérer le nom complet du Soumissionnair)* En date du Au cas où l'offre est soumise par un groupement, indiquez le nom du groupement en tant que soumissionnaire. La personne signataire de l'offre doit avoir reçu les pouvoirs notariés du soumissionnaire et ceux-ci doivent être attachés à la soumission.	La présente garantie expirera si le marché ne nous est pas attribué, à la première des dates suivantes: (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification du nom du soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours suivant l'expiration de notre Offre. Signature: Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de *(insérer le nom complet du Soumissionnaire)* Date de remise des prix __/__/__ Au cas où l'offre est soumise par un groupement, indiquez le nom du groupement en tant que soumissionnaire. La personne signataire de l'offre doit avoir reçu les pouvoirs notariés du soumissionnaire et ceux-ci doivent être attachés à la soumission. *Note : Dans le cas d'un groupement, la déclaration de garantie de l'offre doit être établie au nom de tous les membres du groupement qui soumettent l'offre.*

BON A LANCER

N°	Anciennes clauses de la demande de cotations	Nouvelles clauses de la demande de Cotations
	Note : Dans le cas d'un groupement, la déclaration de garantie de l'offre doit être établie au nom de tous les membres du groupement qui soumettent l'offre.	

BON A LANCER

NB : Toutes les autres stipulations de demande de cotations qui ne sont pas modifiées par le présent addendum, demeurent en vigueur et continuent de produire leur effet entier.

Fait à Cotonou, le 17.05.2016

Le Coordonnateur

Serge-Hervé HOUSSOU
Le Coordonnateur